



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe
d'officiers de port adjoints
Session 2025

Rédacteur

Madame Pascale OFFRET - Administratrice en chef de 1^{re} classe – Présidente du jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/officier-ere-port-adjoint-e-lieutenant-e-port-opa-concours-externe>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/officier-ere-port-adjoint-e-lieutenant-e-port-opa-concours-interne>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	4
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. LES ÉPREUVES ORALES	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	7
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7

Rapport général de la présidente du jury

*Pascale OFFRET – Administratrice en chef de 1^{re} classe
Concours interne et externe d'officiers de port adjoints
Session 2025*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2025 des concours interne et externe pour le recrutement des officiers de port adjoints s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Le décret n° 2024-785 du 9 juillet 2024 modifiant le statut particulier du corps des officiers de port adjoints ;
- L'arrêté du 9 juillet 2024 fixant la liste des brevets et titres ainsi que le temps de navigation exigés des candidats au concours externe ainsi que les fonctions ouvrant au concours interne de recrutement des officiers de port adjoints ;
- L'arrêté du 13 août 2024 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours d'accès au corps des officiers de port adjoints ;
- L'arrêté du 20 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites des concours interne et externe pour le recrutement d'officiers de port adjoints (lieutenants de port) ;
- L'arrêté du 10 mars 2025 fixant la composition du jury des concours d'officiers de ports interne et externe, session 2025 ;
- L'arrêté du 10 mars 2025 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux recrutements dans le corps des officiers de port adjoints.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités supra :

- Les inscriptions se sont déroulées du 13 janvier 2025 au 14 février 2025 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue de l'épreuve écrite du 25 mars 2025. La liste des candidats admissibles a été publiée le 22 avril 2025 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve orale d'entretien avec le jury notée sur 20 (coefficient 3), d'une durée de 30 minutes, et d'une épreuve orale de langue anglaise notée sur 20 (coefficient 1) d'une durée de 15 minutes. Les résultats ont été publiés le 28 mai 2025.

C. Statistiques

Candidats internes												
Années	2025			2024			2023			2022		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	19	3	16	Concours créé en 2025								
Présents	5	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Admissibles	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Admis sur LP	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Candidats externes												
Années	2025			2024			2023			2022		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	62	15	47	19	1	18	8	2	6	25	2	23
Présents	26	4	22	12	0	12	7	2	5	16	2	14
Admissibles	22	3	19	5	0	5	6	2	4	12	2	10
Admis sur LP	16	3	13	4	0	4	6	2	4	10	1	9
Admis sur LC	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le sujet de l'épreuve écrite de test de connaissances comportait 19 questions regroupées en trois parties :

- Le navire (8 points) ;
- Le port (8 points) ;
- Le droit (4 points).

Pour le concours d'officiers de port adjoints, il est requis de posséder, notamment, des connaissances dans chacune de ces thématiques.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Observations générales relatives à l'épreuve écrite :

Concours interne d'officier(ère) de port adjoint(e)

Test de connaissance

Note la plus haute : 12,25/20

Note la plus basse : 06,25/20

Concours externe d'officier(ère) de port adjoint(e)

Test de connaissance

Note la plus haute : 19/20

Note la plus basse : 06/20

La majorité des candidats avait bien préparé l'épreuve écrite du concours. Les candidats n'ayant pas suffisamment préparé l'épreuve ont été sanctionnés par une note éliminatoire.

Les questions étaient réparties en 3 parties (le navire, le port, le droit).

Pour la partie 1 (le navire), les connaissances générales des candidats ont, très majoritairement, été satisfaisantes, sauf pour les questions relatives à la sécurité du navire pour lesquelles peu de candidats ont apporté une réponse conforme ou n'ont pas apporté de réponse.

Concernant la partie 2 (le port), la majorité des candidats ont acquis le maximum de points ce qui est encourageant, sauf pour les questions concernant la sûreté portuaire pour lesquelles peu de candidats ont su répondre, alors que cette thématique est très importante dans l'exercice de la fonction d'officier de port adjoint.

Pour la partie 3 (le droit), les connaissances sont très moyennes, les 2 dernières questions juridiques touchant au domaine public maritime ont été sources de nombreuses confusions.

B. Conseils aux candidats

- Il est préconisé aux candidats d'approfondir leurs connaissances concernant chaque point au programme des épreuves.

- Un soin tout particulier doit être réservé à la présentation des copies de concours (écriture lisible, respect des règles orthographiques et de grammaire).

- Il est à rechercher de prendre le temps de lire les questions posément, avec une prise de recul, et ce afin d'y répondre précisément (et éviter un hors sujet et une perte de temps).

III. LES ÉPREUVES ORALES

Les candidats du concours externe ont obtenu une note comprise entre 07/20 et 19/20 à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Les candidats du concours interne ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 15/20 à l'épreuve d'entretien avec le jury.

Les candidats ont globalement bien réussi l'exercice de l'entretien.

Les candidats du concours externe ont obtenu une note comprise entre 08,70/20 et 17,80/20 à l'épreuve orale de langue anglaise.

Les candidats du concours interne ont obtenu une note comprise entre 10/20 et 11,10/20 à l'épreuve orale de langue anglaise.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Les candidats qui ont échoué, bien qu'ayant des connaissances techniques avérées, n'ont pas su démontrer au jury leur capacité à prendre la posture d'un représentant de l'État, à évoluer dans un nouveau contexte professionnel ou bien à développer de nouvelles compétences. A cet égard, il est à noter qu'une première expérience comme auxiliaire de port est un excellent tremplin pour tester sa motivation à s'engager dans une carrière d'officier de port adjoint et réussir le concours.

Pour ce qui concerne l'épreuve orale d'anglais, de nombreux candidats ont montré des lacunes en anglais de communication maritime normalisé (SMCP), le négligeant ou le maîtrisant de manière approximative, alors même que cette compétence est explicitement requise au programme du concours.

B. Conseils aux candidats

- Il est préconisé aux candidats de veiller à bien mettre en avant les compétences acquises tout au long de leur parcours professionnel et non de se limiter à une énumération des fonctions tenues.
- Toute information mentionnée dans le dossier RAEP peut engendrer une question, une demande de complément d'information de la part du jury. Les candidats doivent s'y préparer et avoir une **attitude positive et réceptive face aux questions des membres du jury**.
- Trop de candidats n'ont pas pris contact avec les capitaineries alors que des visites en capitainerie leur seraient certainement utiles pour appréhender les réalités du métier.
- Il est préconisé de suivre une formation de préparation à l'entretien avec le jury.